

Projet pour avis

Compte-rendu de la réunion du 26/04/2023 du groupe organisations de la commission de la route

Date et horaires : mercredi 26 avril 2023 de 19 h 30 à 21 h 45
Visioconférence

Participants : José Gouère, Marc Ansermin, Alain Pagnard, Christian Masola, Damien Galvaing, Daniel Tardiveau
Absent excusé : Gilles Ardin

Objet : point calendrier et premières organisations, axes d'amélioration

Calendrier 2023 et premières organisations

- ✓ Globalement très peu de courses ne sont pas déclarées au calendrier et peu de courses prévues non organisées
- ✓ Il est important de tenir à jour le calendrier tout au long de l'année
- ✓ La participation est en baisse sur les épreuves pour différentes raisons (évolution des pratiques, lassitude, recherche de courses de proximité, niveau, ...)
- ✓ Il y a peu ou pas d'épreuves sur certaines dates en Open et U15/U17
- ✓ La répartition des organisations n'est pas toujours bien lissée sur l'ensemble de la saison
- ✓ Pour les courses Open, il faut prolonger la réflexion pour que les Open 1 aient des organisations sans décourager les Open 3
- ✓ Les signaleurs et bénévoles sont de plus en plus difficiles à trouver en nombre suffisant

Premiers axes d'amélioration possibles

- ✓ Sensibiliser les organisateurs avant l'ouverture du calendrier sur le fait qu'une majorité d'épreuves sont planifiées tous les ans à la même date alors que des dates ou périodes sont creuses
- ✓ Contacter les organisateurs dès le début du calendrier en cas de doublons d'épreuves sur une même date afin d'optimiser la répartition du calendrier lorsque cela est possible
- ✓ Lorsque le circuit est suffisamment long, voir la possibilité d'organiser par exemple une épreuve Open 1 et 2 puis avec un départ décalé de 2 ou 3 minutes une épreuve Open 3 et Access 1 et 2 avec une tarification adaptée à ce cas
- ✓ Les co-organisations peuvent certaines fois permettre à deux clubs de partager les frais d'organisation et les signaleurs, et ainsi d'organiser ce qui serait plus difficile seul.
- ✓ Encourager la solidarité entre clubs pour le dépannage ponctuel d'un ou plusieurs signaleurs lorsqu'un organisateur a une difficulté sur une épreuve

Quelques rappels

- ✓ Attention au délai de dépôt des dossiers d'organisation. Il n'y aura plus aucune tolérance sur ces délais avec la nouvelle plate-forme de déclaration des manifestations sportives (2 mois minimum pour une épreuve sur un seul département, 3 mois minimum pour une épreuve sur 2 départements ou plus)
- ✓ Attention aux incivilités sur les courses qui peuvent conduire à des interdictions d'autorisation l'année suivante. Il est important que tout le monde sans exception soit responsable par respect pour les élus qui donnent leur confiance aux organisateurs et pour l'image de notre sport

- ✓ Les clubs qui auraient des difficultés pour une organisation y compris pour la sécurité peuvent demander conseil au comité régional, à leur comité départemental ou aux membres de la commission route

Pérennité des organisations

Il s'avère que la problématique des clubs organisateurs peut être sensiblement différente en fonction des clubs (vis-à-vis de leur taille, de leurs finances, de leurs moyens humains et matériels, de leur situation géographique, etc...).

Il est prévu d'établir et d'envoyer une enquête questionnaire à l'ensemble des clubs d'Ile de France, organisateurs en 2023 ou non, pour recenser les difficultés d'organisation de chacun (financement de l'épreuve, signaleurs, secours, partie administrative, autorisations, possibilités de circuit, etc...) afin d'essayer de trouver des parades et améliorations profitables à tous.